



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2022 : Compte-Rendu

I. FINANCES

- Le conseil municipal valide les primes de fin d'année à attribuer aux agents communaux.
- Il reconduit pour 2023 l'aide aux familles domiciliées sur la commune dont les enfants participent à des voyages scolaires organisés par les établissements scolaires du cycle secondaire (premier cycle : collège, second cycle : lycée) :
4.50 € par jour et par enfant pour un voyage scolaire avec hébergement de 5 jours ou plus,
3.50 € par jour et par enfant pour un voyage scolaire de moins de 5 jours.

II. PERSONNEL

- Un poste d'ATSEM est créé pour permettre d'intégrer un agent déjà titulaire en poste à l'école et qui remplit toutes les conditions.
- Le tableau des autorisations d'absences pour congés exceptionnels pour événements familiaux ou autres est adopté.
- Les astreintes hivernales débuteront le 16 décembre 2022 pour se terminer le 24 mars 2023.

III. DEPARTEMENT

- Adhésion à l'agence locale des territoires de Haute-Loire : adoption des statuts modifiés
- Mise à disposition des locaux communaux pour permanences sociales de l'assistante sociale présente les mardis matins sur la commune.

IV. FONCIER

Le conseil municipal valide l'acquisition de la parcelle AI 373 d'une surface de 443 m², au prix de 25000 €. Cette parcelle est située au droit de la place de la Naute, dans le bourg, et permettra d'augmenter la surface de stationnement de la dite place. L'élue intéressée à l'affaire, n'a pris part ni au débat et ni au vote et a quitté la séance lors de l'étude de ce dossier.

Il valide ensuite un échange sans soulte entre une parcelle communale Rue des Vios et une parcelle privée au lieu-dit Les Serriers, permettant un aménagement de la voirie communale et une meilleure disposition du tènement foncier du propriétaire foncier. Les deux élues intéressées à l'affaire, n'ont pris part ni au débat et ni au vote et ont quitté la séance lors de l'étude de ce dossier.

V. DIVERS

- L'éclairage public sera désormais arrêté la nuit à 22h30 (au lieu de 23h30) et jusqu'à 6h00. Il sera maintenu les week-ends dans le bourg.
- Les illuminations de Noël seront moins conséquentes que les années précédentes.
- Le conseil municipal prend connaissance du rapport d'activité 2021 de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay. Il souligne la qualité du rapport, aussi bien dans la rédaction des textes que dans le choix des photos et des illustrations. Ce rapport permet d'avoir une bonne vision de toutes les actions de l'EPCI.